YLEA®

Kit extincteurs stand et zone de ravitaillement d'écurie de course et de rallye

Référence : 09727



Obligatoire selon les règlements de la FFSA et la FIA pour protéger vos co-équipiers et votre équipement à l'aide de ce kit extincteur pour votre stand et votre zone de ravitaillement d'écurie de course et rallye au meilleur tarif !

La présence de matériel de lutte contre l'incendie est rendue **obligatoire** sur toutes les zones et moments de ravitaillement des voitures de course.

Le **moment à risque est le ravitaillement et le remplissage en carburant du moteur encore chaud de la voiture**.

En fonction du type de course, votre stand selon les recommandations doit disposer d'extincteurs.

Cette dotation concerne les évènements de course sur **circuit**, **slalom**, **course de côte**, **drift**, et **rallye**.

Contenu du kit:

- **2 extincteurs 6kg de poudre**. La répartition des 2 extincteurs permettra d'en fournir 1 au surveillant du ravitaillement et l'autre sur le stand en cas de propagation. La poudre permettra un abattage rapide des flammes sur la majorité des matières pouvant brûler dans la voiture. **OFFFERT : 2 supports muraux**.
- **1 extincteur de 5kg de CO2**. Il éteint tout départ de feu de liquide ou solide liquéfiable. En plus il ne salit pas et ne laisse aucune trace. Il peut également être utilisé sur un feu de personne sans laisser de résidu ou brûler encore plus la victime. **OFFERT : 1 support mural**.

BESOIN D'AIDE ... CONTACTEZ-NOUS
contact@ylea.eu • www.ylea.eu
Echangez avec nos conseillers par chat du lundi au vendredi de 8h à 17h45.

- **1 paire de gants anti-feu**. Cette paire de gants permettra de se protéger d'éventuelles brûlures lors de l'attaque du feu à l'aide de l'extincteur ou de la couverture anti-feu.
- **1 couverture anti-feu** 180x180cm. En cas d'embrasement généralisé de la voiture et pour éviter toute propagation du feu aux structures avoisinantes, recouvrez la voiture de la couverture permettant d'étouffer l'incendie.

Les obligations de moyens de protection contre le feu sont décrites dans plusieurs documents du sport automobile :

- Article 253 - Sous-article 7 de la FIA.
- Annexe J de la FFSA.

Les extincteurs sont à changer ou à contrôler **tous les 2 ans maximum.**

Protégez votre établissement ou site de tout risque de propagation d'un feu de voiture, de stock ou de machine grâce à cette **couverture anti-feu**.

? Découvrez **nos extincteurs certifiés pour sports mécaniques** et équipements de sécurité incendie course.